



MAIRIE de FLACHERES  
1 Rue du Village  
38690 FLACHERES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Isère  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN

**PROCES VERBAL**  
**Conseil Municipal du 06/11/2025 – 20 heures**

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 10

Procurations : 0

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**Étaient présents :**

Cyrille MADINIER, Florence MADINIER, Hervé BUTTIN, Gilles TOUNY, Noël RAVOUX, Odile DE BENEDITTIS, Thierry DUBUS, Pierre DUMOLLARD, Yann ROUX, Frédéric HAEFTLEN.

**Étaient excusés :**

Amandine ROUX, David GARNIER, Reginald CARRON, Thomas NADALES.

---

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 16/10/2025**

Le conseil procède à l'examen du compte rendu de la séance du **16 octobre 2025**.

Après lecture et rappel des principales décisions qui y figuraient, il est demandé aux élus s'ils ont des remarques ou observations à formuler.

Aucune observation particulière n'étant soulevée, le compte rendu de la séance précédente est **approuvé**.

---

**2. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux usages, un secrétaire de séance est désigné afin d'assurer la rédaction du présent compte rendu.

Monsieur **Pierre Dumollard** est proposé pour assurer cette fonction.

Ne se manifestant pas d'opposition, Pierre Dumollard est **désigné secrétaire de séance**.

---

**3. Déclaration droit de préférence – Parcelles de bois**

Le conseil municipal est informé de la réception d'une **Déclaration d'Intention d'Aliéner** concernant des parcelles de bois, pour un **prix de vente de 3 800 €**.

Les élus examinent la situation foncière et échangent sur l'intérêt, ou non, pour la commune, d'exercer son **droit de préemption** sur ces parcelles.

Au terme de cet échange, il apparaît que le conseil ne souhaite pas se porter acquéreur.

Le conseil décide donc, à l'unanimité, de **ne pas exercer le droit de préemption** sur les parcelles de bois concernées.

---

**4. Autorisation de signature d'une offre de prêt – 130 000 €**

Le conseil est saisi d'une demande d'autorisation de signature d'une **offre de prêt d'un montant de 130 000 €** auprès du **Crédit Agricole Centre Est**.

L'objectif de ce financement est de disposer d'un capital permettant **l'acquisition du dernier commerce** identifié comme stratégique pour la vie du village. Les élus rappellent l'importance de maintenir une offre commerciale de proximité pour les habitants et soulignent le caractère structurant de ce projet pour l'attractivité de la commune.

À l'issue de la présentation, les élus conviennent de la nécessité de ce financement pour mener à bien l'opération.

Le conseil autorise la signature de l'offre de prêt auprès du Crédit Agricole Centre Est, pour un montant de 130 000 €.

---

## 5. Travaux de voirie et aménagements de sécurité

Le conseil fait le point sur l'état d'avancement des **travaux de voirie**.

Il est indiqué que les interventions devraient prochainement être réalisées sur les routes communales par l'**entreprise Gachet**.

Dans le même temps, une réflexion est engagée sur la mise en place de **coussins berlinois** (dispositifs de ralentissement) afin d'améliorer la sécurité routière, notamment dans les secteurs où la vitesse excessive est régulièrement observée.

Les élus conviennent de poursuivre l'étude de ces aménagements (localisation, coût, pertinence) avant toute décision définitive.

---

## 6. Permis de construire – Dossiers incomplets ou insuffisamment préparés

Le conseil est informé que **plusieurs permis de construire ont été refusés**.

Les élus constatent que certains pétitionnaires déposent des dossiers **sans avoir clairement étudié leur projet**, ni réalisé les **études nécessaires** (règles d'urbanisme, contraintes techniques, intégration paysagère, etc.).

Il est rappelé que :

- les dossiers doivent être **complets**,
- les projets doivent être **préalablement réfléchis** et conformes aux règles d'urbanisme,
- et qu'il est souhaitable que les administrés prennent contact en amont avec les services compétents pour vérifier la faisabilité de leurs projets.

Le conseil insiste sur l'importance d'une meilleure préparation des dossiers afin de limiter les refus et de fluidifier l'instruction des permis.

---

## 7. Problème d'éclairage public suite à la chute d'un sapin

Le conseil revient sur un incident récent : la **chute d'un sapin** a entraîné la **rupture d'une ligne électrique**, provoquant un dysfonctionnement de l'éclairage public sur **trois lampadaires**.

Ce problème d'éclairage a perduré pendant plusieurs jours, ce qui a été ressenti comme gênant par certains habitants, notamment en période de nuit précoce.

Il est précisé que la **ligne a désormais été rebranchée** et que l'éclairage est de nouveau opérationnel.

À cette occasion, les élus évoquent plus largement la question de la surveillance du réseau et de la réactivité des interventions en cas d'incident.

---

## 8. Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

À la lumière de l'incident évoqué ci-dessus, le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est de nouveau évoqué.

Les élus rappellent que ce document a pour vocation de :

- **formaliser les mesures à prendre** en cas d'événement exceptionnel (intempéries, coupures, incidents divers),
-

- **organiser la réponse de la commune** (alerte, information de la population, coordination des moyens),
- et **sécuriser au mieux la situation** pour les habitants.

Le conseil souligne l'importance de disposer d'un PCS à jour et opérationnel, afin de pouvoir réagir efficacement lorsque surviennent des incidents comme celui de la chute du sapin.

## 9. Entretien des VMC

Le conseil fait un point sur l'entretien des **ventilations mécaniques contrôlées (VMC)** dans les bâtiments concernés.

Il est indiqué que la société en charge de ce marché poursuit son travail, conformément aux interventions prévues.

Les élus prennent acte de la poursuite de ces opérations, essentielles pour assurer le bon fonctionnement des installations et la qualité de l'air dans les locaux.

## 10. Devis pour le remplacement d'un compresseur – 6 000 €

Le conseil examine un **devis relatif au remplacement d'un compresseur**, la valeur à neuf de cet équipement étant de **6 000 €**.

Les élus prennent connaissance des caractéristiques du matériel, du coût de remplacement et de la nécessité d'assurer la continuité du service rendu par cet équipement.

Un **vote** est organisé afin de se prononcer sur ce devis.

## 11. Organisation de la collecte des déchets – Mise en place en avril 2026

Le conseil aborde ensuite la question de la **gestion des déchets** sur la commune.

Il est annoncé la mise en place d'une **collecte des déchets recyclables**, prenant le relais de l'organisation actuelle. Dans ce nouveau schéma, **seules les bennes à verre seront maintenues** sur la commune.

Le reste des déchets recyclables (papier, carton, plastiques, etc.) sera pris en charge par la **nouvelle organisation de collecte**, dont l'entrée en vigueur est prévue pour **avril 2026**.

Les élus prennent acte de ce changement à venir et rappellent qu'une information devra être diffusée auprès de la population pour expliquer :

- le nouveau fonctionnement,
- les consignes de tri,
- et le calendrier de mise en œuvre.

Le Maire - Cyrille MADINIER



Le secrétaire de séance - Pierre DUMOLLARD

